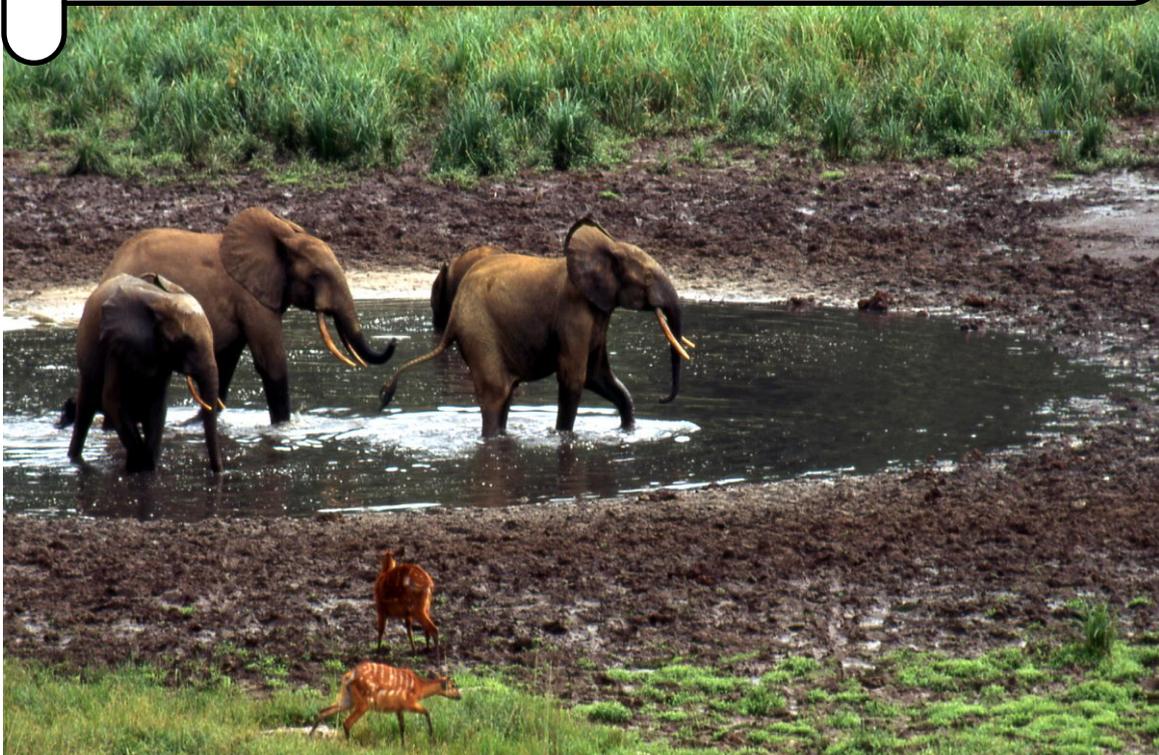




Stratégie de planification – Parc national de Mwagna



Présenté par :

Marleine ABOUMGONE OBAME



Juillet 2008



I. L'équipe de planification

Nom	Titre et Organisation	Rôle
Réné Mboukou	Chef de l'Inspection provinciale des Eaux et Forêts dans l'Ogooué-ivindo	Représentant des Eaux et Forêts, facilite les échanges avec les exploitants forestiers
Jean Paul Guitsiérou	Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts dans le Département de la Zadié à Mékambo	Facilite les échanges avec les exploitants forestiers de Mékambo
Jean Paulin Edou Edzang	Conservateur du Parc National de Mwagna	Administrateur en charge de la gestion du Parc National de Mwagna. Représentant de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Chargé de la mise en application du plan de gestion
Edang Jean Samuel	Chef de Brigade de Faune de Minkébé-est	Coordonne les missions de patrouille faunique avec l'appui du Conservateur du parc
Pauwel De Wachter	Conseiller Technique Principal du Programme WWF- Minkébé	coordonne toutes les activités menées pour la mise en place du Plan de gestion du PNMw. Initiateur du Programme Minkébé
Gustave Mabaza	Anthropologue, représentant du WWF dans l'Ogooué-ivindo au Gabon	coordonne toutes les activités qui sont menées localement, il vient en appui technique et financier au Conservateur, Secrétaire du présidium Bi-National pour le Tri-DOM
Ossengue Anatole	Sous-préfet du District de Mbomo au Congo	Président du Présidium Bi-National pour le Tri-DOM
Djoni-Djimbi Bourges José	Conservateur-Directeur du Parc National d'Odzala-Kokoua	Modérateur dans le Présidium Bi-National dans le cadre du Tri-DOM
Suzy Marleine Aboumgone Obame	Consultante WWF-Mwagna	Elabore le plan de zonage et le protocole d'entente pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc et chargé de la rédaction du plan de gestion Carpe
Bède Lucius Moussavou	Responsable de la Cartographie dans le programme WWF-Minkébé	Chargé de la conception et de l'élaboration des cartes (traitement des données SIG)

II. Informations

A. Physiques

Catégories	Données existantes	Données manquantes	Stratégies d'acquisition
Limites du Parc	-Cartes de la base de données du Programme Minkébé : limites du parc à travers des rivières, -Rapport technique sur la Proposition d'extension du PNMw	-Validation de l'extension du Parc National au nord jusqu'à la rivière Liboumba -Matérialisation des limites du Parc -Finalisation du plan de zonage du parc et de la zone tampon	-Etude de reconnaissances par requis guidés -Etude d'inventaires biologiques -Consultation des populations locales -Matérialiser les limites du parc par des pancartes, et layon/peinture -Officialiser l'extension du parc
Topographie	Carte topographique à l'échelle 1/200000e dans la base de données du Programme Minkébé, provenant de l'INC	-Cartes récentes car celles qui existent datent des années 80 -Données quantitatives des inselbergs, baïs	-Faire de nouvelles prises de photo satellite pour connaître la véritable réalité de terrain
Valeur unique du Parc	Baïs, inselbergs, salines, éléphants	Cartographie des zones marécageuses et cartographie des zones touristiques du Parc	-Faire des études de reconnaissance des baïs et autres sites touristiques dans le parc -Faire des recherches scientifiques dans le parc
Hydrographie	Rivières Louayé, Liboumba, Lodié	-L'hydrographie dans le parc n'est pas encore bien connue	-Etude sur les cours d'eau à l'intérieur du parc
Caractéristiques physiques uniques	Certains baïs, inselbergs, salines à travers des points GPS	-Localisation spatiale de tous les sites touristiques -Zonage dans le Parc, car il a été fait seulement à la périphérie du parc	-Reconnaissance de tous les sites touristiques dans le parc à travers la prise des points GPS -Monitoring des deux plus grands baïs du Parc
Localisation des zones d'extraction	Carte des permis forestiers et du permis de la mine de fer de Bélinga dans la base de données du Programme Minkébé	-Données récentes ou mises à jour sur les différents permis forestiers octroyés dans la zone	-Prendre des informations SIG exactes auprès des exploitants forestiers et du Ministère des Eaux et Forêts
Routes, voies pédestres	Points GPS des pistes de chasse	- Piste à l'intérieur du parc	Continuer les prises de points GPS des pistes de chasse sur le terrain

B. Ecologiques

Catégories	Données existantes	Données manquantes	Stratégies d'acquisition
Ressources fauniques	Quelques inventaires biologiques et les ressources clés identifiées (2005) confère base de données du Programme Minkébé	-Distribution/densité des espèces clés	-Initier des inventaires et reconnaissance par requis guidés
Couloirs de migration de la faune	Cartes des migrations fauniques dans la base de données du Programme Minkébé au WWF	-Inventaires des grands mammifères, la saisonnalité, les influences/causes, faisabilité/durabilité des couloirs etc.)	-Système de surveillance MIKE pour les éléphants -faire le suivi des baïs - Identifier les couloirs de migration de grands mammifères dans l'interzone Lossi-Mwagna et Parc National de d'Odzala-Kokoua - Echanger avec les partenaires transfrontaliers -Identifier les espèces qui traversent la frontière et qui parcourent de très longues distances
Espèces fauniques particulières	Les éléphants, les bongos, les chimpanzés, les gorilles encore mal connus, mais déjà identifiés grâce aux études préliminaires	-Habitats et distribution de grands singes et bongos -suivi du virus ébola à la périphérie-est du parc pour savoir si la maladie est totalement éradiquée ou non	-Entreprendre des recherches sur le biotope et la biocénose du Parc -Établir un diagnostic sur le virus ébola pour les communautés locales et les populations de grands singes
Espèces végétales	Forêt primaire intacte voir base de données du Programme Minkébé (BDPM)	Etudes détaillées sur la flore du parc	-Renforcer la base de donnée à travers des recherches sur la flore du Parc - Des études botaniques de base et une synthèse qui identifie les concentrations d'espèces endémiques et les espèces importantes pour les humains (ex : gnetum africanum, cola...) et les animaux
Corridors	Très peu connus	- Corridor écologique entre le Parc National de Mwagna et la réserve de Lossi au Congo	-Renforcer la base de donnée du Programme Minkébé avec des études sur les corridors -Inventaire biologique et reconnaissance écologique du corridor -Certifier le statut du corridor biologique entre le parc et la réserve de Lossi au Congo

C. Socio-économiques

Catégories	Données existantes	Données manquantes	Stratégies d'acquisition
Zone villageoise	Etude des terroirs de chasse villageoise (2007) et le zonage des activités villageoises (2008) dans la (BDPM)	- Signature du Protocole d'entente pour la gestion de la chasse en périphérie du parc	-Consultation des populations -Respect des droits d'usage coutumier - Fréquentation des pistes et saisonnalité
Démographique	Etudes socio économiques (2007-2008) en périphérie du Parc dans la base de données du Programme Minkébé et recensement effectué par les sous-préfectures Makébé-Bakwaka et Batouala en 2005	Situation démographique des villages périphériques au Parc à partir de l'année 2006 jusqu'à nos jours -La natalité et la mortalité depuis 2006	-Actualiser le Recensement de la population des villages périphériques au Parc pour l'année en cours
Acteurs en périphérie	Les populations Kota, Mahongwé, Shaké, Ossamayé, Boungome et pygmées dans les villages périphériques au parc, et les exploitants forestiers, voir études socio-éco et zonage (BDPM)	Déplacements migratoires de toutes ces populations	-Renforcer les études socio-éco dans tous les villages périphériques au Parc -Réaliser des études socio-éco dans la zone de Kellé et UFA Mbomo, proche de la périphérie du Parc
Principaux centres économiques à l'extérieur du parc	Makokou, Mékambo carte base de données	-Point de commercialisation illicite des ressources fauniques, commerçants et transporteurs routiers, les commanditaires	-Suivre la filière viande de brousse dans les centres urbains -Sensibilisation au quartier zoatab à Makokou et à Mékambo -Impliquer les commerçants et routiers dans la collaboration avec les parties prenantes
Le trafic transfrontalier d'ivoire et la chasse commerciale	La filière viande de brousse à Malouma, Ekata et Bakwaka, voir base de donnée PM -Procès verbaux à la brigade de faune de Minkébé	-Réseau du braconnage transfrontalier de l'éléphant pour l'ivoire -Dynamique de la chasse dans toutes les concessions forestières -Répertoire des infractions et délits jugés au tribunal de Makokou	-Renforcer les études sur le trafic d'ivoire à Mékambo, Malouma, Ekata et Bakwaka - Atelier ou séminaire, campagne de sensibilisation et pancartes de signalisation et de sensibilisation -Enquête sur la chasse dans les concessions forestières -Suivre au Tribunal les instances sur le braconnage et le trafic d'ivoire

Activités agricoles	Cultures de rentes : cacao, café Cultures vivrières : arachide, maïs, manioc, banane, palmier à huile et canne à sucre voir étude socio-éco dans base de données Minkébé	Absence de technicité développée pour une bonne productivité de chaque produit Absence de formation	-Encourager les populations à s'unir en association -Aider les associations à prospérer, soutien technique et financier, formation -Collaborer avec les institutions étatiques et Organismes concernés
Autorité gouvernementale	Code forestier n° 016/01, Loi des PN n°003/07, Code de l'Environnement, reconnue officiellement grâce au Décret n° 000617/ PR/ MEFPEPN du 30 août 2002, portant Classement du Parc National de Mwagna	-Officialisation de l'extension du Parc national de Mwagna	-Continuer des missions de sensibilisation et de patrouille dans les villages et concessions forestières avec l'appui du Conservateur et ONGs -Veiller à l'application des lois pour la Conservation

III/ Stratégie de participation du public

A- Identification des intéressés

❖ Les représentants Gouvernementaux, autorités administratives locales

- Le Ministère du Tourisme et des Parcs Nationaux représenté par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)
- Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture
- Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Immigration, représenté par le Gouverneur de la Province de l'Ogooué-Ivindo
- Les Conseils Départementaux de l'Ivindo et de la Zadié, représentés par leurs Présidents Départementaux respectifs
- Les préfets de Makokou et de Mékambo

❖ Les membres des communautés locales représentés par la chefferie villageoise

Cette partie est composée essentiellement de la population villageoise située en périphérie du Parc National de Mwagna. Elle est représentée par :

- les Chefs des huit Cantons consultés (Liboumba, Mbonga, Sassamongo, Mbengwé, Loué, Aboye, Mougandji, Lolé) qui défendent les droits d'usage coutumier et les intérêts des chasseurs et pêcheurs,
- Les chefs de Regroupements et de villages
- Les groupes de Notables, Femmes et Jeunes des villages

❖ Les Opérateurs Economiques

- Les Exploitants Forestiers
- Les Exploitants Miniers

❖ Les Opérateurs de développement souvent appelés ONGs locales

- Le WWF
- Le projet WWF-DACEFI
- Le WCS

❖ Le présidium binational pour le tri-DOM

- Président d'honneur, Mr Ossengue Anatole Sous-préfet du District de Mbomo au Congo
- Modérateur, Mr Djoni-Djimbi Bourges José, Conservateur-Directeur du Parc National d'Odzala-Kokoua
- Secrétaire, Mr Mabaza Gustave, Anthropologue, Représentant du WWF à Makokou-Gabon

❖ Parties prenantes potentielles

- Les commerçants surtout ceux des restaurants
- Les transporteurs, surtout ceux des zones frontalières

- Les autorités de l'armée et gendarmerie nationale exerçant à Makokou, Mékambo et dans les zones transfrontalières
- Les confessions religieuses (Catholiques, Protestants, Béthanie, Alliance chrétienne, Musulmans...) présentes dans les villages

B- Les intervenants prioritaires

Les acteurs riverains sont les premiers utilisateurs des ressources de la périphérie, ils sont donc les premiers impliqués, nous avons :

- ✓ Les communautés villageoises qui chassent dans la périphérie du parc
- ✓ Les exploitants forestiers qui exploitent le bois dans les concessions forestières de la périphérie du parc et créent des routes forestières
- ✓ Les exploitants miniers qui sont encore en phase d'exploration du gisement de fer de Bélinga

Toutefois, avant toute initiative sur le terrain, il est important de soumettre le projet aux autorités administratives locales, car elles sont les représentants de l'Etat.

C- La stratégie pour impliquer les communautés villageoises, les opérateurs économiques et les autorités administratives locales

Pour les communautés villageoises :

- ✓ Adresser des notes circulaires aux chefferies villageoises pour les informer des dates de réunions qui seront effectuées avec les communautés locales pour la mise en œuvre du plan de gestion du parc national de Mwagna et de sa périphérie
- ✓ Organiser des réunions de concertation avec les populations villageoises dans trois axes routiers (Makokou-Mékambo, Mékambo-Ekata-Malouma, Makokou-Okondja), car ces villages sont très éloignés, on ne peut donc pas les réunir au même endroit le même jour, c'est aussi pour alléger le coût des déplacements des représentants des populations locales
- ✓ Envisager de se déplacer pour aller organiser les réunions dans les villages tels que Makébé-Bakwaka, Etséla-Malouma, Ekata-Ilahounènè à cause de l'état de délabrement de la route
- ✓ L'élaboration des protocoles d'entente avec les représentants des communautés villageoises, les exploitants forestiers et miniers pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc de Mwagna

Pour les groupes ethniques particuliers

Les populations locales sont composées des groupes ethniques Kota, Mahongwé, Shaké, Ossamayé, Boungome et pymées. Il serait bénéfique de porter une attention toute particulière sur les groupes:

- Pygmées Bakoya des villages de Mékambo, car très actifs dans la chasse
- Mahongwé, car originaires de la zone du parc et ont été déplacées avant sa création (dans le cadre du respect des droits d'usage coutumier)

- Des villages Malouma, Ekata, Bakwaka, car actifs dans le trafic transfrontalier d'ivoire
- Des villages Héanzo, Mandombo, Zadindoué, Batouala, Nzé, Zoolendé, Mbéla, Mohoba, Makébé car dynamiques dans la chasse
- Du village Malouma, car situés à proximité du parc
- Des villages Truwaya, Nzé, Ntolo, Bonamaza, car possèdent des baïs

Pour les opérateurs économiques

- ✓ Envoyer des notes d'information aux Chefs des concessions forestières pour les informer du programme de travail
- ✓ Des réunions de sensibilisation et de concertation avec les exploitants forestiers dans chaque concession forestière située en périphérie du Parc
- ✓ Des réunions élaborées avec les exploitants miniers de la zone périphérique au Parc
- ✓ Prévoir des réunions à Libreville avec les Directeurs Généraux des sociétés forestières
- ✓ L'élaboration des protocoles d'entente avec les communautés villageoises et les exploitants forestiers et miniers pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc de Mwagna

Pour les représentants Gouvernementaux, autorités administratives locales

- Rédiger des correspondances administratives adressées aux autorités administratives des villes de Makokou et Mékambo.
- Prévoir des prises de contact avec les autorités administratives dans chaque service administratif concerné, au cours desquelles le plan de travail est présenté
- L'élaboration des protocoles d'entente avec toutes les parties prenantes pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc de Mwagna

D- Processus de règlement des conflits

- Au préalable du plan de gestion, rechercher un consensus à travers un protocole d'entente qui puisse satisfaire les intérêts de chaque partie prenante et trouver des solutions à certains problèmes identifiés
- Pour la mise en application des dispositions contenues dans le plan de gestion, il serait louable de prévoir un Comité de suivi et de gestion des conflits ou différends entre les différentes parties prenantes. Le Comité de gestion est composé des représentants de chaque partie prenante qui saura défendre les intérêts de son groupe

IV/ Stratégie pour la reconnaissance officielle du Plan de Gestion

- Présenter le plan de zonage adopté pour la gestion de la périphérie du Parc
- Parvenir à la signature du protocole d'entente portant sur la gestion de la chasse à la périphérie du Parc National de Mwagna avec toutes les parties prenantes
- Le protocole d'entente vient renforcer les lois existantes (Code forestier n° 016/01 et la loi sur les Parcs Nationaux en République gabonaise) qui concourent à la gestion responsable des ressources naturelles
- Sur certains cas précis tel que le braconnage transfrontalier des éléphants, impliquer les populations congolaises de la périphérie du Parc National de Mwagna
- Après la rédaction du projet de plan de gestion, organiser des réunions avec les parties prenantes concernées pour leur soumettre ce projet pour amendement ;
- Après amendement du projet de plan de gestion, rédiger la version amendée et prévoir des réunions de restitution par secteur clé ;
- Trouver des stratégies pour faire évoluer le plan de gestion vers le plan d'Aménagement du Parc
- Adoption et officialisation du plan de gestion

V/ les conditions désirées et les objectifs du plan de gestion

A- La vision du paysage

- Préserver le riche patrimoine biologique et écologique que regorge ce Parc National ;
- Assurer une cogestion et une valorisation durable du Parc National de Mwagna et de sa périphérie ;
- Garantir les droits d'usage coutumier des populations locales afin de satisfaire leurs besoins personnels ou collectifs selon l'article 252 du code forestier ;
- Freiner le trafic transfrontalier d'ivoire à travers le Tri-DOM

B- Les accords conclus

Les populations de la périphérie du Parc National de Mwagna (les Cantons Liboumba, Mbonga, Sassamongo, Mbengwé, Loué, Aboye, Mougandji et Lolé) s'engagent à :

- Veiller à l'application des mesures contenues dans le protocole d'entente et dans le plan de gestion;
- Signaler aux autorités compétentes la présence des braconniers ;
- Chasser exclusivement à l'intérieur de la zone autorisée définie par l'article 5 ;
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de faune et de chasse ;
- Déclarer et régulariser les fusils de petite chasse (calibre 12 et 14 mm) auprès des services provinciaux des Eaux et Forêts ;
- S'abstenir d'associer la pêche à la grande chasse et à la chasse commerciale ;
- S'organiser en association ;
- Veiller à l'application des dispositions sociales prévues dans les cahiers de charge au profit des populations locales.

Les sociétés forestières (Sunry-Gabon, SOFI, Naïke-Wood, TBNI, SGA et Olam-Gabon) s'engagent à :

- Veiller à l'application des mesures contenues dans le protocole d'entente et dans le plan de gestion;
- Construire et équiper les cases de passage ;
- Installer les barrières et assurer leur gardiennage ;
- Signaler toutes infractions aux dispositions du protocole d'entente et la réglementation en matière de faune et chasse ;
- Contribuer aux coûts de surveillance dans leurs concessions respectives ;
- Veiller au recensement et à la régularisation des fusils de petite chasse détenus par les travailleurs dans les concessions forestières ;
- Soutenir les associations villageoises à prospérer ;
- Mettre en application les dispositions sociales prévues par les cahiers de charge au profit des populations locales.

L'administration locale s'engage à :

- Faire large diffusion du protocole d'entente et du plan de gestion ;
- Veiller au suivi et à la stricte application des dispositions prescrites par le protocole d'entente et du plan de gestion;
- Collaborer et assister les différentes parties prenantes dans le suivi du plan de gestion;
- Encourager et organiser la création des associations.
- Veiller à l'application des dispositions sociales prévues dans les cahiers de charge au profit des populations locales.

C- Les objectifs

- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre du respect des droits d'usage coutumier ;
- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux de l'exploitation forestière et minière ;
- Arrêter l'utilisation des moyens roulants pour les besoins de chasse dans les concessions forestières ;
- Réduire la pression de la chasse dans les concessions forestières
- Mieux gérer la périphérie du parc et mettre en place un système de surveillance
- Freiner la chasse transfrontalière d'ivoire

VI/ La gestion macro-zones

La macro-zone du parc concerne tout le massif forestier de Mwagna composé de la zone périphérique et du parc. Toutefois, le zonage de l'intérieur du Parc National de Mwagna n'a pas encore été initié. Le parc a simplement bénéficié d'une étude sur le zonage des activités effectuées dans sa zone périphérique.

A- Les micro-zones

Pour ce zonage préliminaire, nous avons identifiées en périphérie trois micro-zones et la quatrième c'est la zone du parc:

- ✓ La zone de chasse et pêche villageoise
- ✓ La zone d'exploitation forestière
- ✓ La zone proposée en extension du parc
- ✓ La zone de conservation intégrale qui représente le parc

B- Les objectifs en rapport avec les conditions désirées dans chaque zone

✚ La zone villageoise

- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre du respect des droits d'usage coutumier ;
- Prévenir et protéger les populations du virus épidémiologique de type ébola qui a déjà causé des pertes en vie humaine au Nord-est du Gabon et particulièrement dans les Départements de la Zadié et de l'Ivindo ;
- Renforcer les stratégies de gestion concertée au sein de la Tridom entre le Parc National de Mwagna (PNMw) et le Parc National Odzala au Congo (PNOC) dans l'optique de mieux gérer nos ressources naturelles et de promouvoir l'écotourisme
- Freiner l'ampleur croissante de la chasse commerciale dans le massif ;
- Contribuer à la valorisation des atouts naturels et culturels ;
- Participer à la protection des cultures vivrières et de rente contre les animaux sauvages.
- Officialiser le protocole d'entente pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc

✚ La zone d'exploitation forestière

- Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux de l'exploitation forestière ;
- Identifier toutes sociétés forestières en périphérie du parc ;
- Réduire la pression de l'activité de chasse à l'intérieur des concessions forestières
- Arrêter l'utilisation des moyens roulants pour les besoins de chasse dans les concessions forestières ;
- Freiner l'ampleur croissante de la chasse commerciale dans le massif ;
- Officialiser le protocole d'entente pour la gestion de la chasse à la périphérie du parc

✚ La zone proposée en extension

- Contribuer à la valorisation des atouts naturels et historiques de cette zone
- Promouvoir l'écotourisme à travers la valorisation des sites touristiques (clairières ou baïs, salines, inselbergs)
- Valoriser le site historique de Kemboma situé dans la zone d'extension

- Préserver la zone intacte
- Proposer un circuit touristique

La zone du parc

- Préserver la zone intacte
- Promouvoir l'écotourisme à travers la valorisation des sites touristiques (clairières ou baïs, salines, inselbergs)
- Elaborer le zonage dans le parc
- Proposer un circuit touristique dans le parc

C- Les différentes règles dans chaque zone

La zone de chasse et pêche villageoise

C'est la zone composée de villages et des terroirs de chasse villageoise, elle est souvent limitée par des rivières

- La chasse est autorisée jusqu'à 15 km des villages
- La réglementation en matière de chasse doit être respectée
- La chasse commerciale, la chasse des primates, la circulation des carabines 458, 375...et des munitions de grande chasse sont interdites;
- L'utilisation des moyens roulants (véhicules, pirogues, vélos, motos...) pour les besoins de la chasse est interdite

La zone d'exploitation forestière

C'est la zone qui comprend les permis forestiers, l'exploitation forestière y est effectuée et plusieurs routes forestières sont tracées, entraînant ainsi la forte pression de chasse

- La chasse commerciale, la chasse des primates, la circulation des carabines 458, 375...et des munitions de grande chasse sont interdites;
- L'utilisation des moyens roulants (véhicules, pirogues, vélos, motos...) pour les besoins de la chasse dans l'ensemble des routes forestières du massif est interdite;
- La chasse de subsistance est autorisée pour les travailleurs des sociétés forestières autour des bases vie, dans un terroir de chasse d'un rayon de 3,5 Km pour les espèces non protégées et seulement au moyen de fusil régularisé de type calibre 12 et 14 mm ;
- Les barrières doivent être à l'entrée de chaque concession forestière et surveillées par un gardien

La zone proposée en extension du parc

C'est une zone qui possède des atouts naturels, une grande richesse faunique, un écosystème particulier et des vestiges historiques. Pour les actions menées en faveur de la conservation et de la promotion de l'écotourisme, c'est une zone qui mérite un intérêt assez particulier.

- Toute activité de chasse y est interdite
- La pêche est autorisée à la rivière Liboumba

La zone de conservation intégrale qui représente le parc

- Toute activité de chasse y est interdite
- La pêche est autorisée sur les rivières Louayé, Liboumba et Lodié

VII/ Elaboration du plan de mise en oeuvre

Les activités menées et les méthodes utilisées dans chaque zone afin d'atteindre les objectifs

Zones	Activités	Méthodes
Zone villageoise	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les études socio-économiques dans les zones villageoises pour connaître la démographie, l'historique, la structure de la périphérie du parc -Faire des études sur les terroirs villageois afin de connaître les zones de chasse -Achever le plan de zonage des activités villageoises -Consulter les populations locales -Initier une sensibilisation dans certains quartiers cibles de Makokou et Mékambo - Continuer les missions de sensibilisation et de patrouille dans les villages avec l'appui du Conservateur et ONGs - Faire le suivi du virus Ebola 	<ul style="list-style-type: none"> -Recensement de la population et enquêtes socio-économiques dans les villages périphériques au parc -Cartographier les zones d'activités villageoises, par des prises de points GPS des campements de chasse et de pêche, des pistes de chasse, des zones agricoles, des sites touristiques - Initier des réunion de concertation afin d'avoir leur avis et les intégrer dans le plan de gestion - Assurer les missions de répression, pour surveiller le respect de la réglementation en matière de chasse - Etablir un diagnostic sur le virus Ebola
Zone d'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> -Achever le plan de zonage des activités forestières -Consulter les exploitants forestiers -Continuer des missions de sensibilisation et de patrouille dans les concessions forestières avec l'appui du Conservateur et ONGs -Evaluer la perméabilité des barrières -Initier une collaboration avec les miniers à l'échelle locale (Bélinga) 	<ul style="list-style-type: none"> -Cartographier les routes forestières -A travers des réunions de concertation et des entretiens, des projections de films -Assurer la surveillance des entrées des concessions forestières -Entreprendre des entretiens avec les exploitants miniers - Enquêter sur la chasse dans les concessions forestières
Zone d'extension	<ul style="list-style-type: none"> -Etude des terroirs de chasse villageoise -Plan de zonage -Proposer un circuit touristique dans la zone d'extension -Monitoring -Continuer les inventaires biologiques et les études de 	<ul style="list-style-type: none"> -Cartographie des limites des terroirs villageois, des pistes de chasse, des campements de chasse et de pêche, - Identifier et cartographier les sites touristiques -Inventaires par requis guidé et des transects

	reconnaisances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les couloirs de migration de grands mammifères - Habitats et distribution de grands singes et bongos
Zone du parc	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les inventaires biologiques et les études de reconnaissances - Recherche sur la flore du parc - Matérialiser les limites du parc - Proposer un circuit touristique dans le parc - Initier les activités de Zonage du parc pour connaître les zones touristiques, les zones de recherches scientifiques, les zones de protection intégrale... 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire par requis guidé et transects - Délimiter le parc avec des pancartes et des layons/ peintures - Identifier et cartographier les sites touristiques - Système de surveillance MIKE pour les éléphants - faire le suivi des baïs - Identifier les couloirs de migration de grands mammifères dans l'interzone Lossi-Mwagna et Parc National de d'Odzala-Kokoua - Habitats et distribution de grands singes et bongos

VIII/ Création d'un plan de suivi

Il s'agit de proposer un système qui permette d'assurer la gestion et le suivi du plan de gestion afin de respecter le macro-zonage

- ✓ Le Conservateur du parc coordonne les activités de surveillance à travers une base stratégique dans la ville de Makokou
- ✓ Proposition de la construction d'une antenne de surveillance :
 - Au District de Batouala
 - Au District de Makébé-Bakwaka
 - A Mékambo et au village Malouma

- ✓ Assurer un suivi socio-économique dans les villages périphériques au parc
- ✓ Assurer un suivi écologique et biologique dans la zone d'extension et dans le parc
- ✓ Suivre la filière viande de brousse dans les centres urbains Makokou et Mékambo

- ✓ **Pour le tri-DOM**
 - Mener des enquêtes sur la filière du braconnage transfrontalier (TRIDOM)
 - Sensibiliser les autorités politico-administratives, les populations locales et les opérateurs économiques sur l'axe routier Mékambo-Mbomo
 - Organiser des patrouilles mobiles binationales
 - Mettre en place des barrières binationales de contrôle ponctuel aux abords de la frontière internationale Congo-Gabon (entre Oloba et Ekata, voir aussi côté Bakwaka)
 - Rédiger un code de fonctionnement des patrouilles
 - Matérialiser la limite-est du parc de Mwagna (frontière Congo-Gabon)
 - Faire des inventaires de grands mammifères dans l'interzone Lossi-Mwagna et Parc National d'Odzala-Kokoua
 - Identifier les couloirs de migration des grands mammifères dans la même zone
 - Instaurer un accord transfrontalier pour faciliter les mouvements inter-pays